



édito

n°7 # automne-hiver 2012

Ce septième numéro présente quelques une des actions que le Parc naturel régional du Haut-Languedoc a réalisées au cours de ce dernier semestre à destination des agriculteurs de son territoire. Mesure Agri-Environnementale en faveur des prairies humides, concours agricole national des prairies fleuries, passage de tracteurs au banc d'essai sont quelques unes de ces actions. Nous poursuivons, bien sûr, en parallèle, notre travail sur les circuits courts, les économies d'énergies, la Marque Parc, la biodiversité cultivée...

Vous pourrez en savoir plus sur ces actions dans les prochains numéros... ou dès maintenant sur notre site internet : www.parc-haut-languedoc.fr

Martine Gilmer, *Vice-Présidente du Parc naturel régional du Haut-Languedoc*
Présidente de la Commission Agriculture et Conseillère Régionale Midi-Pyrénées

annonces

* Anónias

• En partenariat avec le Parc et la FD CUMA 81, la Chambre d'Agriculture du Tarn organise les 3 et 4 décembre **deux journées de formation à l'éco-conduite du tracteur**. Les lieux seront déterminés en fonction des participants. **Contact** : Julien NEDELLEC (Chambre d'Agriculture du Tarn) ☎ 05 63 48 84 48

• Un **projet collectif de méthanisation** est en réflexion sur la commune de Saint-Amans-Valtoret. Il réunit des agriculteurs et la Briqueterie Bouisset d'Albine. Pour adhérer à ce projet ou avoir plus d'informations, contacter Julien NEDELLEC (Chambre d'Agriculture du Tarn) ☎ 05 63 48 84 48

• Participez à la préservation du patrimoine génétique fruitier du Haut-Languedoc en nous faisant part de vos connaissances sur **les variétés anciennes de pommes**. **Contactez le Parc** ☎ 04 67 97 38 22

Contactez-nous pour passer votre annonce dans la prochaine édition.

côté technique * Cap a tecnica



Les prairies humides ont été malmenées au cours du siècle précédent : drainage, retournement ou abandon ont réduit de manière importante ces milieux fragiles. Or, les zones humides (prairies humides, tourbières, sagnes) jouent des **rôles fonctionnels importants**, parfois

méconnus, dans de nombreux domaines (régulation des débits d'eau, conservation d'une biodiversité spécifique, avantages agronomiques).

Composées de sphaignes et de mousses, les zones humides agissent comme des éponges : elles accumulent l'eau puis la rejettent progressivement dans le milieu. Ainsi, elles limitent les crues en aval en cas de fortes pluies. De la même manière, elles participent au soutien d'étiage c'est-à-dire qu'elles contribuent à la limitation des sécheresses en diffusant progressivement pendant les périodes sèches l'eau accumulée pendant les périodes d'intempéries.

De plus, par leur composition, elles stockent du carbone dont le rejet est un des facteurs de l'effet de serre. Elles contribuent aussi à l'autoépuration des cours d'eau.

L'agriculture est un facteur de stabilité de ces milieux dans le temps à condition que les pratiques soient adaptées et non destructrices. Pour les agriculteurs, les prairies humides sont particulièrement importantes. En effet, en conservant une bonne teneur en eau tard dans l'année, même si leur rendement n'est pas toujours élevé, il est souvent stable d'une année sur l'autre par la présence durable de l'eau ce qui sécurise cette partie de la ressource fourragère de l'exploitation. Cette humidité permet aussi une exploitation plus tardive de la parcelle dans l'année, ainsi ce décalage par rapport aux prairies sèches permet une répartition du travail de l'exploitant et une meilleure souplesse d'utilisation.

Pour toutes ces raisons, le Parc naturel régional du Haut-Languedoc s'est engagé, avec l'appui technique des Chambres d'Agriculture et du Conservatoire d'Espaces Naturels Languedoc-Roussillon, dans la préservation de ces milieux remarquables en proposant aux agriculteurs, dont les parcelles sont situées dans les secteurs à enjeu, la possibilité de contractualiser une **Mesure Agri-Environnementale (MAE)** en faveur des prairies humides. Rémunéré 165 €/ha/an, l'agriculteur ne s'engage pas sur des pratiques particulières mais sur sa capacité à maintenir une flore spécifique des prairies humides, qui témoigne de la bonne conservation du milieu. A l'issue de ce projet, environ **700 ha de prairies humides bénéficieront de ce dispositif** qui permet de mobiliser plus de 550 000 € de dotations (Europe, Etat, Agence de l'Eau Adour-Garonne) redistribuées intégralement aux agriculteurs ayant contractualisé la MAE sur le territoire du Parc.

Les brèves du grelh



Dans le cadre de son action de structuration et d'accompagnement de l'approvisionnement de la restauration collective en produits de qualité et de proximité, le Parc a invité les acteurs concernés par l'alimentation (producteurs, cuisiniers, gestionnaires, collectivités, parents d'élèves..) à rencontrer un producteur de viande bovine. Cette journée a eu lieu le 19 septembre à Courniou (34) chez M. BACCOU et a réuni 16 personnes. Elle a permis à tous de discuter autour des besoins et contraintes qu'ont les collectivités et éleveurs pour développer une restauration collective locale. La rencontre s'est terminée par une dégustation de produits locaux.

Qu'es aquò ?

Dispositifs régionaux en faveur de l'agriculture

Conformément à sa Charte, le PNR va engager des actions concrètes pour lutter contre la déprise agricole. Pour mener à bien ce projet, il s'appuiera notamment sur les dispositifs régionaux suivants.

La Région Midi-Pyrénées a mis en place un plan de soutien pour la transmission des exploitations et l'installation en agriculture. Ses objectifs sont : aider en priorité les nouveaux publics hors cadre familial, accompagner vers l'installation professionnelle, privilégier les formes sociétaires, rendre les mesures les plus lisibles possible pour tous les opérateurs. Ce plan est composé de 10 mesures destinées aux agriculteurs et aux collectivités désireuses de s'engager en faveur de l'agriculture.

La Région Languedoc-Roussillon propose plusieurs dispositifs dans le cadre de sa stratégie pour la ruralité et le développement des territoires ruraux. Les collectivités ont la possibilité d'être soutenues dans la réalisation d'études de planification, l'animation de démarches territoriales et la mise en œuvre opérationnelle de projets économiques (projet TerrARural). Les agriculteurs peuvent bénéficier d'un contrat global d'installation grâce auquel ils peuvent être accompagnés tout au long de leur processus d'installation (étude de faisabilité, aides à l'investissement, suivi pluriannuel).

Plus d'infos : www.midipyrenees.fr et en Languedoc-Roussillon : Stéphanie BALSAN ☎ 04 67 22 86 82 ou Marie VIDAL ☎ 04 67 22 93 16

Le chiffre Lo nombrable du semestre

2 C'est le nombre de prix qu'a attribué le jury du concours agricole national des Prairies Fleuries lors de l'édition 2012. Localisé cette année dans le piémont de la Montagne Noire, 8 éleveurs ont présenté la parcelle en prairie naturelle qui représentait, selon eux, le mieux leur exploitation et l'objectif d'équilibre entre valeur écologique et valeur agromatique recherché par le concours. Le jury était composé d'un botaniste, d'un agronome et d'apiculteurs. Comme l'année dernière, les échanges entre agriculteurs et jury ont été riches d'enseignements. **Le prix d'excellence agri-écologique a été attribué à la parcelle de Pascale IZAR et Vincent SABY (Dourgne).** Elle représentera le PNR du Haut-Languedoc au concours national. Par ailleurs, un prix « coup de cœur » du jury a été décerné à la parcelle du GAEC de la Ferme d'En Gout (Dourgne). La remise des prix a eu lieu à Verdalle le 23 juin dans le cadre du concours de bœuf gras. L'année prochaine, le concours aura lieu dans les 10 communes suivantes : Berlats, Escroux, Espérousses, Gijounet, Lacaze, Le Masnau-Massuguiès, Senaux, St-Pierre-de-Trivisy, St-Salvi de-Carcavès et Viane. Contactez-nous dès aujourd'hui si vous êtes dans ce secteur et que vous souhaitez participer !

Le témoignage Lo testimòni

Pour la deuxième année consécutive, le Parc a proposé pendant une semaine aux agriculteurs de passer leurs tracteurs à un banc d'essai venu d'Aquitaine. En partenariat avec la Fédération Départementale des CUMA du Tarn, l'opération s'est déroulée du 17 au 24 septembre et a permis de tester 27 tracteurs.

action. Cette participation vous a-t-elle incité à vous inscrire ?

NC - Le banc ne serait certainement pas venu à Anglès sans l'aide du Parc. Et ce n'est pas certain que nous l'aurions fait sans cette aide financière.

Quels ont été les résultats du test ?

NC - Nous avons fait passer notre tracteur principal au banc lorsqu'il était venu l'année dernière. Il manquait 15 ch à la prise de force, il ne développait que 80 ch. En revanche, la consommation en gasoil était bien conforme à celle d'un 95 ch. La consommation par kW était donc importante. A partir de ces résultats, nous avons demandé à notre concessionnaire de faire à

nouveau les réglages, notamment au niveau de la pompe à injection. Nous avons repassé ce tracteur au banc cette année. Sa consommation avait à peine augmenté mais nous avons récupéré les 95 ch de puissance. Grâce à ce nouveau réglage, la consommation par kW a nettement diminué et on se rend bien compte de la puissance supplémentaire quand on travaille. On ne reconnaît plus notre tracteur !

De nouvelles journées seront proposées en 2013. Si vous êtes intéressé, contactez le Parc.

PRODUCTEUR

dans le Parc naturel régional du Haut-Languedoc



Nom : Nicolas CROS

Production : Ovins lait et viande, bovins viande

Entreprise : GAEC de Trévi

Lieu : Peyrembert, Anglès (81)

© PNRHL - M.-J. Parayre

Nicolas CROS, vous avez passé votre tracteur au banc d'essai à La Souque, à Anglès (81). Qu'est-ce qui vous a motivé ?

NC - J'ai toujours entendu dire qu'il y avait des différences notables entre la puissance inscrite sur les prospectus et la puissance réelle des tracteurs. C'est le meilleur moyen de vérifier que le tracteur correspond bien à ce qu'on attend en termes de consommation et de puissance.

Dans le cadre de son Plan Climat Energie Territorial, le PNR a financé 40% de cette

Pensez ENVIRONNEMENT : demandez - nous la version électronique ! @

Vous souhaitez être tenu au courant des actions agricoles du Parc ? Vous souhaitez recevoir cette lettre ? Vous avez des remarques, des questions, des suggestions ? **Contactez-nous !**

Parc naturel régional du Haut-Languedoc
1 place du Foirail - 34220 Saint-Pons de Thomières
☎ 04 67 97 38 22 - Fax : 04 67 97 38 18
www.parc-haut-languedoc.fr
Email : agriculture@parc-haut-languedoc.fr

Journal d'information à l'attention des agriculteurs et des professionnels agricoles du Parc naturel régional du Haut-Languedoc

Responsable de la publication : Le Président, Daniel Vialelle
Rédaction : Marie-Julie Parayre / Relecture : Commission Agriculture du PNR
Traductions en langue d'Òc : Peïre Thouy (Vabre-81)
Conception graphique : Géraldine Asensio / Diffusion : 800 exemplaires
Imprimé par nos soins sur papier issu de forêts gérées durablement / ISSN 2103-9569

